

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

## TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



### DÉCISION

Concernant une convention d'occupation de locaux  
du domaine public avec le Centre d'Ingénierie  
des Systèmes en Télécommunication ElectroMagnétique  
et Electronique (C.I.S.T.E.M.E.)

#### LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE – COMMUNAUTE URBAINE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10

VU la délibération n°73 du Conseil communautaire de Limoges Métropole du 21 novembre 2022 relative à la délégation d'attribution du Conseil communautaire de l'attribution en application des articles L. 5211-2 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°73 du Conseil communautaire de Limoges Métropole du 30 septembre 2022,

CONSIDERANT que Limoges Métropole s'est engagée à accompagner le développement des entreprises liées au Pôle de compétitivité «SIPSA - Reims des Lignes & des Hyperfréquences» et de la Région entre l'association AUPSA et l'association Elipse en décembre 2018,

CONSIDERANT que Limoges Métropole a décidé de mettre un territoire permettant de accueillir l'association du Pôle de compétitivité «SIPSA - Reims des Lignes & des Hyperfréquences», le Département GSA, du laboratoire de recherche S2B6, l'association CISTEME, ainsi que de mettre à disposition un espace dédié à l'activité,

CONSIDERANT que cet ensemble immobilier désigné «Centre d'Innovation et de Recherche en Electronique» a été classé dans le domaine public de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole par délibération en date du 17 juin 2021,

CONSIDERANT que le Centre d'Ingénierie des Systèmes en Télécommunication ElectroMagnétique et Electronique (C.I.S.T.E.M.E.) a exprimé le souhait de donner dans les locaux qu'il occupe,

#### DÉCIDE

Qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et pour une durée de deux ans, le Centre d'Ingénierie des Systèmes en Télécommunication ElectroMagnétique et Electronique (C.I.S.T.E.M.E.) occupe quatre locaux et un espace privatif au terrain « Rue du cloître », seul terrain



## DÉCISION

# Décision concernant une convention d'occupation de locaux du domaine public avec le Centre d'ingénierie des Systèmes en Télécommunication ElectroMagnétisme et Electronique (C.I.S.T.E.M.E.)

1 DOCUMENT - Publié le 19 Décembre 2022



DEC\_ECO\_23722\_CIRE\_OCCUPATION\_LOCAUX\_CISTEME.pdf  
(.pdf, 115,1 Ko)

 TÉLÉCHARGER